

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

PRENDRE DES MESURES D'URGENCE CONTRE LA VIE CHÈRE EN OUTRE-MER DANS  
LE SECTEUR DES SERVICES - (N° 2028)

## AMENDEMENT

N° CE10

présenté par

M. Gustave, M. Biteau, M. Fournier, Mme Laernoës, M. Ruffin et M. Tavernier

-----

### ARTICLE ADDITIONNEL

**APRÈS L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution.
---